

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1704 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 1704

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

20 octobre 1966

Numéro JO

n° 12 du 01/12/1966

Date du numéro

1 décembre 1966

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdallah Ali Saïd, .employé au Service des Contributions, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, sur laquelle sont édifiées deux villas à usage d'habitation et faisant partie d'un terrain plus vaste, sis à Djibouti, plateau du Marabout (lots n° 551 et n° 556), et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 931 au nom de la SAR. « Edile Entreprise ».